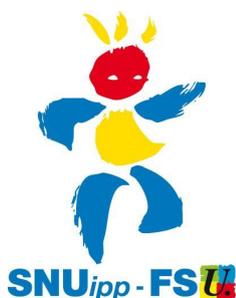




OBSERVATIONS DE LA FSU POUR LE CDEN DEMATERIALISE

Avant d'aborder la préparation de la rentrée 2021, la FSU tient à exprimer son mécontentement face à la conduite de ce que l'institution appelle le "dialogue social".

- 1) Pourquoi est-il impossible de réunir une petite trentaine d'adultes responsables dans une grande salle pour un CDEN en présentiel, alors que manifestement il n'y a aucun risque à faire classe devant un nombre d'élèves avoisinant voire dépassant la trentaine par division dans le Premier degré comme le Second degré?
- 2) Pourquoi ces simples "préconisations" deviennent-elles impératives? S'agit-il de diluer la voix, certes discordante, des personnels dans une procédure bureaucratique au bout de laquelle le dernier mot reste à Monsieur le Directeur Académique?
- 3) Quelle est la réelle utilité des réponses convenues, réduites à des éléments de langage, faites aux courriers concernant le Second Degré (pour mémoire, sur les postes de lettres classiques, sur le contournement du droit de grève)?
- 4) A nos demandes d'intervention pour faire respecter l'intérêt général, on nous oppose le "respect de l'autonomie de l'établissement". Faut-il y voir l'impuissance de la DSDEN à faire respecter les droits des familles et des personnels? Faut-il en déduire que le législateur a sciemment amputé les autorités académiques du pouvoir de faire respecter les règles du Service Public d'Education?



OBSERVATIONS du SNUipp-FSU26

« Priorité au primaire »...

La carte scolaire préparatoire à la rentrée 2021 en Drôme illustre une nouvelle fois **le décalage entre les discours et les actes**, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme :

- **la modalité « dématérialisée »** de ce CDEN rend les échanges compliqués, fastidieux, atemporels, qui plus est en période de vacances scolaires et finalement met à mal le « dialogue social » tant vanté par l'administration. Cette dernière instance préparatoire à la rentrée 2021 aurait dû se tenir « en présentiel », dans le respect des gestes barrière, hors vacances scolaires, comme ce fut le cas pour le CTSD du 25/01/2021.
- **CTSD dont on se demande d'ailleurs l'utilité et la légitimité** puisque a posteriori et au jour le jour, nous sommes informés, par courriel, de nouvelles mesures de carte scolaire, prises unilatéralement (annulation de fermetures de classes, ouvertures de classes, réserve à l'ouverture de classes, fermetures de postes...)
- **Nos demandes d'explications sur ces mesures complémentaires ne reçoivent que des réponses partielles, atemporelles** (liées à la procédure « dématérialisée »). Lorsque nous en

obtenons, c'est pour apprendre **d'autres décisions**, et non des moindres, comme la création d'une nouvelle organisation du remplacement à gestion départementale, justifiant ainsi le renoncement à renforcer les moyens en remplacement (pourtant mis à mal en particulier depuis l'épidémie de Covid-19) et même à en réduire le nombre (cf ci-dessous).

Sur le fond :

Avec **une dotation départementale nulle (0)**, c'est le bon terme, le constat est sans appel : **comment faire mieux avec À rien ?!**

Tout d'abord, le SNUipp-FSU tient à faire remarquer que ce n'est pas la **très légère baisse démographique** (1 élève de moins par école en moyenne) qui améliorera « naturellement » la situation : **le P/E de notre département reste en queue de peloton au niveau national** (le P/E de l'académie de Grenoble est le troisième plus bas de la France métropolitaine).

Une fois les priorités nationales déclinées (dédoublément des GS en éducation prioritaire, poursuite de la limitation à 24 par classe hors éducation prioritaire de la GS au CE1, augmentation des décharges de direction), il faut inévitablement fermer des classes.

Tant et si bien que, malgré une dotation nulle, la carte scolaire envisagée conduit à **50% de fermetures de classes (30) de plus que d'ouvertures (20)**, hors ULIS et dédoublement REP). Les élèves, toujours plus nombreux en classe, comme leurs parents et leurs enseignants, apprécieront et vont, à n'en pas douter, se sentir « choyés ».

Les ouvertures de classe nécessaires réalisées, il ne reste quasiment **aucune marge de manœuvre pour d'autres mesures tout aussi importantes** : l'augmentation des postes de **remplacement** qui font cruellement défaut, la reconstitution de **RASED** complets, les moyens nécessaires à l'inclusion scolaire, la **formation continue** réduite à peau de chagrin, l'augmentation des décharges pour la **direction d'école**.

Sur ce dernier point, le SNUipp-FSU dénonce le fait que la décision ministérielle d'octroyer 2 jours de décharge de classes supplémentaires par an pour les directions d'écoles de 1 à 3 classes (elles sont nombreuses en Drôme) ne se traduise par **aucun renforcement du nombre d'enseignant-es remplaçant-es**. Pire, alors que ces décharges de classe (1 jour par mois) n'étaient déjà pas toutes assurées, parfois annulées à la dernière minute faute de remplaçant-es, l'administration prévoit non seulement de ne plus renforcer le potentiel de remplacement par 2 ETP (comme indiqué dans les documents préparatoires au CDEN) mais également **la suppression d'un poste d'enseignant-e remplaçant-e !**
Il ne s'agit donc plus de faire mieux avec rien À mais de faire plus avec moins !

Conséquence : soit les décharges de direction d'écoles de 1 à 3 classes risquent d'être encore moins effectives, soit ce sera le remplacement des enseignant-es absent-es qui sera encore moins assuré.

On sait pourtant pertinemment que **les besoins en remplacement, liés à la pandémie de Covid-19, ont explosé** depuis plus d'un an. Précisément, le non-remplacement a triplé (cf document du CTSD). Rien ne dit que la situation sera apaisée à la rentrée 2021.

La justification de ces décisions, qui illustrent parfaitement la « priorité au 1^{er} degré » (!), est l'annonce (au détour d'un courriel, suite à plusieurs relances de demandes d'explications) d'une « **nouvelle organisation du remplacement à gestion départementale** » (sans que celle-ci n'ait été évoquée le moins du monde en CTSD ou ailleurs avec les délégués du personnel ; c'est faire bien peu de cas du fameux « dialogue social » pour un changement aussi structurel).

Evidemment, une nouvelle organisation centralisée, éloignée des écoles, des territoires dont les inspections de circonscription, en charge du remplacement jusqu'à présent (certes comme elles le peuvent avec le peu de moyens dont elles disposent) ont la connaissance fine, cela ne peut, à n'en pas douter, avec moins de moyens qui plus est, qu'améliorer la situation du remplacement.

Au demeurant, cette nouvelle organisation irait à l'encontre de la mise en place des PIAL, dont la caractéristique locale, devant permettre une meilleure gestion des personnels AESH, a été largement mise en avant.

Mais **cela pose surtout et dès et déjà de nombreuses questions** notamment quant à la situation des personnels titulaires remplaçant-es (rattachement administratif, zone de remplacement, conséquence dans les opérations du Mouvement départemental, ISSR, rôle des circonscriptions, qualité et nombre de personnels en charge de la gestion de la nouvelle organisation).

Enfin, toujours concernant l'état du remplacement, alors que **cette situation, largement prévisible, aurait nécessité le recrutement d'enseignant-es titulaires supplémentaires dès la rentrée 2020** (notamment par le biais des candidat-es au concours de recrutement de PE sur liste complémentaire), l'Administration a dû recruter en catastrophe 14 enseignant-es contractuel-les (preuve du manque criant d'anticipation) au mois de décembre pour assurer la fonction de remplaçant-es. Les contrats de ces personnels prenaient fin le 5 février, veille des vacances scolaires, sans que l'on sache, malgré nos demandes réitérées, s'ils seraient reconduits. Le SNUipp-FSU saisit donc l'occasion de ce CDEN pour savoir ce qu'il en est. Bien **évidemment la situation impose la reconduction de ces contrats, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Au-delà, ces personnels contractuels doivent être titularisé-es et bénéficier d'une formation adaptée à l'ENSPÉ.**

En conclusion, pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus, sur la forme comme sur le fond, **le SNUipp-FSU conteste le terme de « priorité au primaire ».**

La carte scolaire 1^{er} degré rentrée 2021, contre laquelle le SNUipp-FSU ne peut que s'élever, montre qu'il n'y a **pas de vrai investissement sur l'enseignement**. Elle illustre la baisse de la part des richesses consacrée à l'école, le « plan de relance » gouvernemental ne contenant par ailleurs rien sur l'éducation.

A l'issue de cette carte scolaire, le SNUipp-FSU ne peut que réaffirmer l'urgence d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'éducation.



OBSERVATIONS DU SNES-FSU

Monsieur l'Inspecteur d'Académie peut bien se féliciter, tant en CSTD que dans la note de présentation qui nous a été envoyée, d'une légère baisse du nombre d'élèves dans la Drôme, de la création de 6 divisions supplémentaires d'un E/D départemental en baisse et d'un taux d'HSA inférieur à celui de l'académie. Ces chiffres masquent une dégradation systématique des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves au fil des années.

Le SNES conteste les prévisions d'effectifs car c'est sans compter les élèves d'ULIS qui ne sont pas intégrés dans les calculs. D'ailleurs la plupart des coordonnateurs dénoncent des effectifs très chargés : 14 élèves pour certaines ULIS collège avec des profils très variés (autisme, troubles du comportement, troubles psychotiques...), qui sont parfois parfaitement incompatibles entre eux et peuvent alors faire exploser le cadre, rendant ainsi la mission du coordonnateur impossible. Les besoins sont très importants (+ 48

élèves cette année) et même si des efforts sont faits par l'institution, avec la mise en place d'une nouvelle ULIS à Saint-Donat par exemple, il faut créer d'urgence des dispositifs ULIS dans chaque collège.

La création d'une ULIS dans chaque collège Drômois est-elle prévue ? Pour quelle échéance ?

Comment la DSDEN compte-t-elle faire respecter la règle de 10 élèves maximum, comme préconisé dans la circulaire ULIS de 2015 ?

Comment la DSDEN compte-t-elle veiller lors des commissions d'orientation aux profils des élèves affectés dans chaque ULIS ?

Les SEGPA ont-elles suffisamment de moyens ? Les élèves sont-ils correctement inclus dans les classes ordinaires ?

Les conditions d'accueil dénoncées par le CA du collège Monod de Montélimar, la suppression d'un poste de PE au collège Cotte, ne semblent pas aller dans le sens des priorités du Ministère.

Autre preuve flagrante de la différence de vue entre les chiffres abstraits d'un E/D départemental et de la réalité : depuis le CTSD du 25 janvier dernier, de très nombreux CA ont rejeté les DG octroyées ; d'autres CA ont adopté leur enveloppe mais cette acceptation est souvent assortie d'une motion dénonçant le manque de moyens et la dégradation des conditions d'études des élèves. Jamais autant d'audiences n'ont été demandées à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. D'autres demandes vont suivre. On n'est donc bien loin d'un *satisfecit* général !

Et que pourra-t-on leur donner puisqu'il n'y a pratiquement aucune réserve ? Rien !

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, comment comptez-vous répondre aux demandes des personnels et des parents du collège Gérard Gaud de Bourg-lès Valence ?

Comment comptez-vous assumer les promesses faites par votre prédécesseur aux personnels et aux parents du collège Théodore Monod de Montélimar ?

Que pourrez-vous dire aux parents et aux enseignants de Chabeuil, de La Chapelle en Vercors qui ont déjà demandé des audiences ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, comment allez-vous demander à vos services de gérer les 9 compléments de service d'ores et déjà prévus par le CA du collège Marcelle Rivier de Beaumont-lès-Valence ? Et ceux des autres établissements drômois ?

Comment les élèves du collège Gustave Jaume de Pierrelatte, classé REP +, vont-ils pouvoir apprendre sereinement avec une division en moins pour le même nombre d'élèves ? Avec des HS pour les professeurs ?

Pourquoi tous les REP drômois voient-ils les taux d'HS augmenter significativement (la palme revenant au collège Triboulet avec + 1,46%) ?

S'acheminera-t-on, par avance, vers la fin des spécificités de l'éducation prioritaire dans la Drôme ?

Concernant l'utilisation de ces moyens beaucoup trop insuffisants et laissés à la seule autonomie de l'établissement, les langues « rares » et les options paient le prix fort.

Pourquoi ouvrir une option chinois au lycée Triboulet alors même que les collégiens de Bourg-de-Péage, d'après la première version du TRM, n'auront pas leur horaire réglementaire ?

De même, il semblerait même que tout soit fait pour que les langues anciennes deviennent des « langues mortes » (pour reprendre l'expression de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en CTSD) ou pour le moins des « enseignements morts ». Pourtant, les

langues anciennes contribuent pleinement à une ouverture culturelle nécessaire dans des établissements isolés ou aux CSP défavorisées.

Comment l'unique heure de latin octroyée au collège de l'Europe (Bourg-de-Péage) pourra-t-elle suffire aux élèves qui aimeraient poursuivre cette option au lycée ?

Comment justifiez-vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la proposition de supprimer 3 postes de Lettres Classiques aux collèges de Loriol, Portes et de La Chapelle, alors même que vous avez indiqué en CTSD que porteriez une attention vigilante et bienveillante sur ces derniers ?

Par ailleurs, des collègues de Lettres Classiques, au prétexte d'un « jeu d'écriture plus commode », se voient considérés comme CSD dans leur propre établissement pour leur service en LCA avec demande de BMP pour leur service en Français. Pour le SNES, il s'agit d'un premier pas vers une « mutualisation » des moyens, faisant suite aux nombreux postes perdus dans le département, ce qui ne peut conduire qu'à des compléments de services à très court terme. Le SNES demande donc une intervention que les postes de LC apparaissent pleinement dans les TRM puisque les professeurs sont pleinement affectés sur ces établissements.

La question se pose également quant à la fin de l'occitan puisqu'il est question de supprimer le poste du collège Barjavel de Nyons.

Enfin, nous avons une question plus technique qui fait suite aux retours de nos collègues.

Au moins 4 établissements drômois ont prévu leur CA-DG à la rentrée, dans la semaine du 22 au 26 février, ce qui nous paraît surprenant puisque les TRM devaient être remontés pendant la période de congé. Qu'en est-il exactement ?